

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 décembre 2023

oooooooooooo

Question n°124 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Approbation de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2 (PLUi v2)

Rapporteur : Monsieur Thierry POUSSIÈRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48,

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays du Calaisis approuvé le 6 janvier 2014,

Vu la conférence intercommunale des Maires, en date du 07 octobre 2020, qui définit les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes Pays d'Opale et les communes membres dans le cadre des procédures relatives au Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu la délibération n°88 en date du 26 septembre 2019 ayant approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu la délibération n°40 en date du 6 avril 2023 ayant approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu la délibération en date du 9 mars 2023 autorisant le Président à prescrire une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu l'arrêté n° DP-23-01 du Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale en date du 28 juin 2023, prescrivant une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et fixant les modalités de mise à disposition du projet au public,

Vu les publications réglementaires parues dans les éditions de La Voix du Nord en date des 22 juillet 2023 et 5 août 2023,

Vu l'affichage réglementaire réalisé par le Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale et le maire de Guînes,

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques Associées à la suite de la transmission réglementaire du dossier de modification simplifiée préalablement à la mise à disposition du dossier au public,

Vu la mise à disposition du public du dossier de modification simplifié n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal v2 de la Communauté de Communes Pays d'Opale, qui s'est déroulée du 31 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus,

Vu les observations formulées par le public,

Vu le bilan dressé de la mise à disposition du public figurant en annexe,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est réuni à la salle communale d'Ardres sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET à la suite de la convocation adressée le sept décembre deux mille vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de la collectivité.

Etaient présents :

Mmes et MM.

GUILBERT Thierry (DT Alembon), ayant procuration
L.DEFACHELLES

CADET Olivier (DT Andres),

VANHAECKE Mathilde (DT Andres),

BONNIERE Sylvie (DT Ardres),

COTTREZ Gilles (DT Ardres),

DEJONGHE Bruno (DT Ardres),

FEYS Frédéric (DT Ardres), ayant procuration

C.BRISSAUD

LABRE Marie-Hélène (DT Ardres),

LOQUET Ludovic (DT Ardres), ayant procuration
JC.VANDENBERGUE

VANHAECKE Sophie (DT Ardres),

DE SAINT JUST Blaise (DT Autingues),

HACHE Ludovic (DS Bainghen),

LEPRINCE Jacqueline (DT Balinghem),

PERALDI Antoine (DT Bouquehault),

KIDAD Claude (DT Boursin),

POUSSIÈRE Thierry (DT Brêmes),

GAVOIS Pascal (DT Caffiers),

DEMILLY Bruno (DT Campagne les Guînes),

BONNINGUES Eloi (DT Fiennes),

BUY Eric (DT Guînes),

DECAESTEKER Anne (DT Guînes),

CHARPENTIER Laurence (DT Guînes),

GREVIN Patricia (DT Guînes),

SEILLER Guy (DT Guînes),

TELLIEZ Nathalie (DT Hardinghen),

ROHART Marie-Andrée (DT Herbinghen),

CANLER Matthieu (DS Hermelinghen),

BERLY Gabriel (DT Landrethun lez Ardres),

BOULOGNE Delphin (DT Licques),

HAVART Brigitte (DT Licques),

DELABASSERUE Franck (DT Louches),

CALAIS Pierre-Eloi (DT Nielles les Ardres),

VASSEUR Guy (DT Rodelinghem),

DOYE Jean Pierre (DT Sanghen),

Etaient excusés :

BRISSAUD Chantal (DT Ardres), ayant donné procuration à F.FEYS

DEFACHELLES Laurent (DT Hocquinghen), ayant donné procuration à T. GUILBERT

DUPONT Christophe (DT Hermelinghen), remplacé par M. CANLER

HOUDAYER Eric (DT Guînes),

JOLY Edith (DT Guînes),

LEPRINCE Alexandre (DT Hardinghen),

MICHAUX Pierre (DT Guînes),

VANDENBERGUE Jean-Claude (DT Balinghem), ayant donné procuration à L. LOQUET

Etaient absents :

BAILLEUX Valentin (DT Guînes),

MARCQ Brigitte (DT Brêmes),

PONTHIEU Fabrice (DT Guînes),

TERLUTTE Thierry (DT Bainghen), remplacé par L. HACHE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal GAVOIS

Vu l'avis conforme délibéré n° 2023-7385 du 3 octobre 2023 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France selon lequel la présente procédure de modification simplifiée du PLUi n'est pas soumise à évaluation environnementale et figurant en annexe,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal V2 tel qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues sous les articles R 153-20 à R 153-22 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Pascal GAVOIS

Le Président,
Ludovic LOQUET



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 062-200072478-20231213-CC124131223-DE

